

LA
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION

POUR LA

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE



10^e Volume - Année 1894



BERNE
Imprimerie S. COLLIN

1894

LA
PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION

POUR LA

PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

—•••••—
10^e Volume — Année 1894

—•••••—
BERNE
Imprimerie S. COLLIN

—
1894

TABLE DES ARTICLES

	Pages		Pages
Avant-projet de loi autrichien sur les brevets (L') . . .	34	mettre dans le commerce dans ces pays l'objet qu'il y fera breveter plus tard?	83
Avant-projet de loi autrichien sur les modèles d'utilité (L')	48	— 25. Étant donné l'enregistrement international d'une marque au nom d'une personne qui n'a pas été la première à en faire usage, quelles sont les démarches à faire par le véritable ayant droit, établi dans un autre des États contractants, pour obtenir la radiation de cet enregistrement? . . .	99
Avis et renseignements :		— 26. Existe-t-il, à l'heure actuelle, une décision judiciaire faisant application de l'article 5 de la Convention du 20 mars 1883 à des Français résidant en France?	142
— 17. Les brevets délivrés en Belgique et en Italie pour des inventions déjà brevetées à l'étranger, sont-ils limités par la durée <i>normale</i> , ou par la durée <i>effective</i> du brevet étranger; en d'autres termes, sont-ils frappés de déchéance quand ce dernier vient à disparaître pour cause de non-paiement d'une taxe, de non-exploitation de l'invention, etc.	12	— 27. Le délai de priorité établi par l'article 4 de la Convention du 20 mars 1883 a-t-il pour effet de placer la demande de brevet, la déclaration du dessin ou modèle industriel ou celle de la marque dans la même situation que si elles avaient été déposées à la date de la demande originale, ou cet effet est-il limité à la question de nouveauté et au droit de préférence?	158
— 18. Un Suédois a obtenu dans son pays un brevet pour le terme de quinze ans; il vient de déposer en Allemagne la même invention comme modèle d'utilité pour le terme de trois ans, et a en outre l'intention de la faire breveter aux États-Unis. La durée de la protection légale aux États-Unis sera-t-elle limitée par celle accordée en Allemagne au modèle d'utilité?	27	— 28. Quelles sont : <i>a.</i> les taxes à payer pour l'obtention d'un brevet; <i>b.</i> les taxes à payer ultérieurement; <i>c.</i> la durée du brevet, dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Portugal, Russie, Suède et Suisse?	174
— 19. Les caractères d'imprimerie doivent-ils être déposés en Allemagne comme dessins ou modèles industriels, ou peuvent-ils l'être comme œuvres d'art? Et, dans la première alternative, doivent-ils être déposés comme modèles plastiques ou comme dessins pour surfaces planes?	27	Bibliographie :	
— 20. Comment faut-il procéder pour jouir du délai de priorité de deux ans accordé aux inventeurs par la législation des États-Unis?	42	12, 28, 45, 57, 69, 83, 100, 114, 128, 143, 159, 175	
— 21. Étant donnée l'invention d'un système nouveau et pratique permettant aux bureaux postaux du monde entier de constater facilement l'identité d'une personne (au moyen de la combinaison d'un ticket personnel international avec des timbres mobiles spéciaux collés sur les lettres ou colis, etc.), cette invention peut-elle être brevetée en Grande-Bretagne et aux États-Unis?	56	Brevets britanniques antédatsés (Des)	5, 19
— 22. Est-il possible à un ressortissant d'un des États de l'Union de demander, en se basant sur la Convention de 1883 pour la protection de la propriété industrielle, la transformation d'un brevet d'importation espagnol de dix ans, pris avant l'existence de la Convention, en un brevet ordinaire de vingt ans?	57	Bulletin.	
— 23. Un projet d'assurance à prix réduits sur les chemins de fer est-il brevetable en Suisse, en Autriche, en France, en Italie et en Allemagne?	68	— <i>Allemagne.</i> Article 5 de la Convention (L') et l'industrie allemande	66
— 24. Un inventeur qui a déposé un brevet en Suisse a un délai de priorité de six mois pour le dépôt de la même demande de brevet en France, en Angleterre, etc. Peut-il, sans nuire à ses droits,		— — Assemblée générale de la Société pour la protection de la propriété industrielle	173
		— — Décisions diverses de la Section des marques de marchandises	172
		— — Enquêtes concernant les marques libres	99
		— — Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les marques	142
		— — Expiration du premier terme de protection des modèles d'utilité	157
		— <i>Australie.</i> Précautions à prendre pour les demandes de brevet émanant de l'étranger	142
		— <i>Autriche.</i> Assemblée constitutive de l'Association pour la protection de la propriété industrielle	67
		— — Rapport de la section autrichienne de la Commission permanente de la propriété industrielle	67

Bulletin.	Pages	Bulletin.	Pages
— <i>Autriche-Hongrie</i> . Modification du pacte douanier et commercial austro-hongrois, en ce qui concerne les brevets d'invention. Revision de la loi sur les brevets. Fondation de la Société autrichienne pour la protection de la propriété industrielle	11	— <i>Suisse</i> . Rapport du Bureau fédéral de la propriété intellectuelle pour l'année 1893	80
— — Publication, par groupes d'industries, des marques déposées	174	— <i>Tasmanie</i> . Nouvelle loi sur les brevets, dessins et marques de fabrique	12
— <i>Canada</i> . Loi sur l'enregistrement des dessins industriels	174	— <i>Turquie</i> . Marques contrefaites et fausses indications de provenance	67
— <i>Danemark</i> . Exposition d'inventions nouvelles	11	— — Modification de la loi sur les brevets demandée par l'Angleterre	82
— <i>Égypte</i> . Marques d'origine pour cigarettes	27	Correspondance.	
— <i>États-Unis</i> . Diffusion de la publication <i>Les Marques internationales</i>	27	— Allemagne (Paul Schmid)	61
— — Indications à apposer sur les marchandises importées	172	— Belgique (Émile Picard)	166
— — Rapport du Commissaire des brevets sur l'année fiscale finissant le 30 juin 1893	26	— Danemark (F. B.)	53
— — Rapports présentés par le Commissaire des brevets au Congrès (année 1893) et au Département de l'Intérieur (année fiscale finissant le 30 juin 1894)	156	— France (E. Pouillet)	21, 59, 106, 153
— <i>France</i> . Pétition des ingénieurs-conseils tendant à la revision de la loi sur les brevets	40	— Grande-Bretagne (John Hayes)	5, 19
— <i>Grande-Bretagne</i> . Indications d'origine devant le Parlement (Les)	80	— Italie (M. Amar)	8, 50, 92, 122, 135
— — Inventions faites par les militaires	80	— — (E. Bosio)	109, 121
— — Marques d'origine obligatoires	127	Enregistrement des marques en Espagne (L'). L'enregistrement est-il déclaratif ou constitutif de propriété?	165
— — Pouvoirs généraux accordés aux agents chargés de déposer des marques	54	Enregistrement international des dessins ou modèles industriels (De l')	150, 163
— — Rapport du Contrôleur général des brevets sur l'année 1893	98	Étude sur l'article 8 de la loi française du 5 juillet 1844	59
— — Récompenses aux ouvriers inventeurs	27	Jurisprudence.	
— <i>Grèce</i> . Décret réglant l'exécution de la loi sur les marques	81	— Allemagne	126, 140
— — Formalités pour le dépôt des marques de fabrique étrangères	27	— Autriche	10, 65, 79, 156
— <i>Guatemala</i> . Ratification du Protocole III de Madrid	54	— Belgique	9, 94, 110, 154
— <i>Hongrie</i> . Dépôt d'un projet de loi sur les brevets d'invention	174	— Égypte	80
— <i>Inde britannique</i> . Marques de marchandises. Fausses indications de provenance. Renseignements pratiques sur l'application de la loi de 1889 pendant l'année 1892-1893	81	— Espagne	10
— <i>Italie</i> . Révision de la loi sur les brevets	66	— États-Unis	38, 63, 78, 110, 138
— — Suppression du <i>Bulletin des privilèges</i>	127	— France	22, 23, 65, 77, 95, 113, 156, 167, 169
— <i>Norvège</i> . Modifications proposées à la loi sur les brevets	66	— Grande-Bretagne	26, 39, 122, 140, 170
— <i>Portugal</i> . Décret concernant l'octroi de monopoles pour l'introduction de nouvelles industries	127	— Italie	10, 53, 54, 98, 114, 122, 140
— <i>Suisse</i> . Nouveau règlement sur les dessins et modèles industriels	128	— Roumanie	141
		Loi danoise sur les brevets (La)	74
		Lois allemandes de 1891 (Les). Leur application d'après le Bureau des brevets	89, 105
		Protection des dessins et modèles industriels en France (De la)	133
		Statistique.	
		— générale de la propriété industrielle de 1886 à 1892	43
		— Allemagne	54
		— Autriche-Hongrie	30, 101
		— États-Unis	30, 157
		— France	102, 116
		— Grande-Bretagne	15, 31
		— Norvège	65
		— Suisse	85, 174

TABLE ANALYTIQUE

<p style="text-align: center;">A</p> <p>AGENT DE BREVETS. — <i>Grande-Bretagne</i>. Radiation d'un — pour non-paiement de la taxe annuelle à l'<i>Institute of Patent-Agents</i>, radiation du rôle des</p>	<p>agents, action en interdiction de s'intituler —, règlement du <i>Board of Trade</i>, procédure, p. 140.</p> <p>ALLEMAGNE. — V. Brevet d'invention, Concurrence déloyale, Convention internationale, Dessins, Indication de pro-</p>	<p>venance, Introduction d'objets brevetés, Marque, Modèle d'utilité, Propriété industrielle, Rapports administratifs, Statistique.</p> <p>ARRANGEMENT DE MADRID du 14 avril 1891 concernant l'enregistrement internatio-</p>
--	--	---

nal des marques. — États adhérant à l'— au 1^{er} janvier 1894, p. 1. — Marque enregistrée internationalement au nom d'une personne qui n'a pas été la première à en faire usage, radiation, démarches à faire, p. 99. — Publication concernant l'—, p. 131. — *Curaçao*. Application de la loi néerlandaise sur les marques du 30 septembre 1893, arrêté du 9 novembre 1893, p. 47. — *Espagne*. Mesures d'exécution, décret du 15 décembre 1893, texte, p. 2. — *États-Unis*. Diffusion de la publication *Les Marques internationales*, p. 27. — *Indes néerlandaises*. Application de la loi néerlandaise sur les marques du 30 septembre 1893, arrêté du 9 novembre 1893, p. 47. — *Italie*. Ratification de l'—, p. 131. — *Surinam*. Application de la loi néerlandaise sur les marques du 9 novembre 1893, p. 47. — V. Union internationale.

ASSURANCES. — V. Brevet d'invention.

AUSTRALIE. — V. Brevet d'invention.

AUTRICHE. — V. Brevet d'importation, Brevet d'invention, Exploitation des brevets, Marque, Modèle d'utilité, Propriété industrielle, Statistique.

B

BELGIQUE. — V. Brevet d'importation, Brevet d'invention, Concurrence déloyale, Convention internationale, Dépendance réciproque des brevets, Dessins, Exploitation des brevets, Expositions, Marque, Procédure.

BREVET D'IMPORTATION. — *Autriche*. Invention importée de l'étranger par un autre que le breveté étranger, nullité, p. 10. — *Belgique*. Limitation du — par le brevet étranger antérieur, p. 12. — *États-Unis*. Brevet américain, modèle d'utilité allemand de date antérieure, limitation de la durée du premier, p. 27. — Brevet d'invention, — espagnol de date antérieure, limitation du brevet américain, convention du 20 mars 1883, son effet sur la durée du — espagnol, p. 111. — *Italie*. Brevet pris pour une invention déjà brevetée à l'étranger, utilisation de l'invention en Italie antérieurement à la demande de brevet, nullité, p. 122. — Limitation du — par le brevet étranger antérieur, p. 12.

BREVET D'INVENTION. — Projet d'assurance, brevetabilité, p. 68. — Taxes à payer, et durée des brevets en Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Norvège, Portugal, Russie, Suède et Suisse, p. 174. — *Allemagne*. Das deutsche Reichsgesetz betreffend den Schutz von Erfindungen und von Gebrauchsmustern, par le Dr Jos. Landgraf (bibliogr.), p. 28. — Die patentrechtlichen Bestimmungen

deutsch-österreichischen Übereinkommens über den gegenseitigen Patent-, Muster- und Modellschutz vom 6. Dezember 1891, par le Dr Schanze (bibliogr.), p. 114. — Loi sur les — de 1891, son application, p. 89, 105. — *Australie*. Brevets émanant de l'étranger, précautions à prendre, p. 142. — *Autriche*. Art. XVI du pacte douanier austro-hongrois, modifications concernant les —, loi du 27 décembre 1893, texte, p. 17; ordonnance d'exécution du 27 décembre 1893, texte, p. 18. — Die neuen Gesetzentwürfe über Patentrecht und Gebrauchsmusterschutz, par le Dr Theodor Schuloff (bibliogr.), p. 69. — Die patentrechtlichen Bestimmungen des deutsch-österreichischen Übereinkommens über den gegenseitigen Patent-, Muster- und Modellschutz vom 6. Dezember 1891, par le Dr Schanze (bibliogr.), p. 114. — Invention importée de l'étranger par un autre que le breveté étranger, nullité, p. 10. — Loi sur les —, avant-projet, p. 34. — *Autriche-Hongrie*. Description de l'invention, termes trop généraux, dessins clairs, — valide; exploitation du — dans le délai légal, p. 79. — Pacte austro-hongrois en matière de —, modification, révision de la loi sur les —, p. 11. — *Belgique*. Signification des termes : *mise en œuvre*, *emploi* et *exploitation* de l'objet breveté, p. 166. — *Danemark*. Loi du 13 avril 1894, texte, p. 71; avis du 9 avril 1894, texte, p. 149. — Loi sur les —, adoption pour le Parlement, p. 53. — Loi sur les —, étude, p. 74. — Protection des — étrangers, ordonnance du 28 septembre 1894, texte, p. 149. — *Espagne*. Nullité. Compétence exclusive de la juridiction civile, p. 10. — *États-Unis*. Brevet d'invention, brevet d'importation espagnol de date antérieure, limitation du brevet américain, Convention du 20 mars 1893, son effet sur la durée du brevet d'importation espagnol, p. 111. — Collision entre demandes de —, priorité, faits accomplis à l'étranger, publication de l'invention, p. 63. — Invention utilisée plus de deux ans avant la demande de —, utilisation à l'étranger, brevet non vicié, p. 39, 42. — Système d'identification personnelle, brevetabilité, p. 56. — *France*. Demande de —, description insuffisante, certificat d'addition, nullité, nouvelle demande de — déposée avant la délivrance du premier —, validité du second —, p. 65. — Divulgation de l'invention, simple possibilité pour le public d'en prendre connaissance, nullité, p. 22. — *Indo-Chine*, extension de la législation française, décret du 24 juin 1893, texte, p. 2. — Loi sur les brevets, révision, pétition des ingénieurs-conseils, p. 40. — Procédé breveté, introduction d'objets fabriqués d'après ce procédé, délit, inutilité d'un

auteur principal à l'étranger, p. 95. — Saisie, nullité, défaut de cautionnement, étranger, p. 23. — *Grande-Bretagne*. Demande de — déposée par un sujet britannique dans un autre État de l'Union, dépôt postérieur en Grande-Bretagne, jouissance du délai de priorité, p. 5, 19. — Inventions faites par des militaires, p. 80. — Système d'identification personnelle, brevetabilité, p. 56. — *Hongrie*. Pacte austro-hongrois en matière de —, modification, p. 11. — Projet de loi sur les —, dépôt, p. 174. — *Indo-Chine*. Application de la législation française, décret du 24 juin 1893, texte, p. 2. — *Italie*. « Bulletin des privilégiés », suppression, p. 127. — Contrefaçon d'un — assimilée à celle d'un dessin ou modèle industriel, article 296 du code pénal, p. 53. — Invention faite par un mandataire, droit du mandant de prendre un brevet, p. 10. — Licence d'exploitation, publication pouvant faire supposer qu'il s'agit d'une cession, p. 98. — Loi du 4 août 1894, modifiant celle du 30 octobre 1859 sur les —, texte, p. 117. — Loi sur les brevets, révision partielle, p. 66. — Non-exploitation, déchéance, p. 98, 114, 122. — Obligation d'exploiter, importation et vente de produits brevetés fabriqués à l'étranger, p. 54. — *Norvège*. Commission des brevets, règlement du 20 janvier 1894, texte, p. 88. — Loi sur les brevets, modifications proposées, p. 66. — *Portugal*. Introduction de nouvelles industries, monopoles, décret, p. 127. — *Tasmanie*. Loi du 29 septembre 1893, délai de priorité applicable aux ressortissants des États de l'Union, p. 87. — Loi sur les —, dessins et marques de fabrique, p. 12. — *Turquie*. Loi sur les —, exploitation obligatoire, modification demandée par la Grande-Bretagne, p. 82. — V. Brevet d'importation, Convention internationale, Délai de priorité, Dépendance réciproque des brevets, Statistique.

BULGARIE. — V. Marque.

BUREAU INTERNATIONAL. — Les Offices internationaux et leur avenir, par Ed. Descamps (bibliogr.), p. 159. — *Italie*. Ratification du Protocole concernant la dotation du —, p. 131.

C

CANADA. — V. Dessin.

CERTIFICAT D'ADDITION. — V. Brevet d'invention (France).

CESSION. — *Italie*. Brevet d'invention, licence, publication pouvant faire supposer qu'il s'agit d'une —, p. 98.

COMPÉTENCE. — *France*. Marque suisse déposée en France et en Grande-Bretagne, utilisation sur des produits britanniques, envoi direct de Grande-Bretagne en Turquie sur l'ordre d'un com-

missionnaire français, action intentée en France par le propriétaire suisse de la marque, article 2 de la Convention du 20 mars 1883, —, procédure pour délits commis à l'étranger, p. 113.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — *Allemagne.* Société pour la protection de la propriété industrielle, résolutions votées, p. 173. — *Belgique.* Cession d'établissement, droit d'utiliser le nom du cédant, limites, p. 110. — Dépréciation du produit, p. 9. — *France.* Étrangers établis à l'étranger, —, protection subordonnée à la condition de réciprocité, p. 113. — Traité théorique et pratique de la —, par Alcide Darras (bibliogr.), p. 159. — *Italie.* Dei nomi, marchi e degli altri segni e delle concorrenza sleale, par M. Amar (bibliogr.), p. 12.

CONFÉRENCE DE MADRID. — *Guatemala.* Protocole III de la —, ratification, p. 54. — *Italie.* Ratification des Actes de la —, p. 131.

CONTREFAÇON. — V. Brevet d'invention, Dessin ou modèle (Grande-Bretagne), Marque.

CONVENTION INTERNATIONALE du 20 mars 1883. — Art. 4; brevet d'invention, délai de priorité, mise dans le commerce de l'objet breveté dans un État de l'Union pendant ce délai, mais avant le dépôt de la demande de brevet, p. 82. — Art. 4; effet du délai de priorité, p. 158. — États ayant adhéré à la — au 1^{er} janvier 1894, p. 1. — Études de droit international conventionnel, par Léon Poinsard (bibliogr.), p. 83. — *Allemagne.* L'article 5 de la — et l'industrie allemande, p. 66. — *Belgique.* Art. 11, application à l'exposition universelle d'Anvers, arrêté du 25 septembre 1893, texte, p. 33. — *Danemark.* Accession, p. 131. — *Espagne.* Brevet d'importation de date antérieure à la —, transformation en un brevet ordinaire, p. 57. — *France.* Art. 2; marque suisse déposée en France et en Grande-Bretagne, utilisation sur des produits britanniques, envoi direct de Grande-Bretagne en Turquie sur l'ordre d'un commissionnaire français, action intentée en France par le propriétaire suisse de la marque, —, assimilation de l'étranger au national, compétence, procédure pour délits commis à l'étranger, p. 113. — Art. 4; marque, dépôt effectué après l'expiration du délai de priorité, validité, p. 167. — Art. 5 (introduction d'objets brevetés), application à des Français résidant en France, p. 142. — *Grande-Bretagne.* Art. 4, Brevet demandé par un sujet britannique ayant déjà déposé la même demande dans un autre État de l'Union, p. 5. — Art. 4, délai de priorité, demande de brevet déposée sans aucune mention du dépôt antérieur, nullité, loi spéciale autorisant la délivrance d'un brevet antidaté, p. 26. — Art. 4, délai de priorité,

point de départ, spécification provisoire ou complète, p. 21. — Art. 4, demande de brevet déposée pendant le délai de priorité, plusieurs revendications, une seule revendication dans la demande originale, p. 39. — *Guatemala.* Dénonciation, p. 145. — *Tasmanie.* Loi du 29 septembre 1893 sur les brevets, dessins et marques de fabrique, dispositions favorables aux ressortissants des États de l'Union, délais de priorité, enregistrement des marques telles qu'elles ont été déposées dans le pays d'origine, p. 87. — V. Arrangement, Union internationale.

CURAÇAO. — V. Arrangement de Madrid, Marque.

D

DANEMARK. — V. Brevet d'invention, Convention internationale, Expositions, Indication de provenance, Invention, Marque.

DÉLAI DE PRIORITÉ. — *France.* Marque étrangère déposée après l'expiration du —, validité, p. 167. — *Grande-Bretagne.* Demande de brevet déposée par un sujet britannique dans un autre État de l'Union, dépôt postérieur en Grande-Bretagne, jouissance du —, p. 5, 19. — Demande de brevet déposée pendant le — sans aucune mention du dépôt antérieur, nullité, loi spéciale autorisant la délivrance d'un brevet antidaté, p. 26. V. Brevet d'invention.

DÉPENDANCE RÉCIPROQUE DES BREVETS. — *Belgique.* Brevet d'importation, durée limitée par celle du brevet étranger antérieur, p. 12. — *États-Unis,* Brevet américain, modèle d'utilité allemand de date antérieure, limitation de la durée du premier, p. 27. — Brevet d'invention, brevet d'importation espagnol de date antérieure, limitation du brevet américain, Convention du 20 mars 1883, son effet sur la durée du brevet d'importation espagnol, p. 111. — *Italie.* Limitation du brevet d'importation par le brevet étranger antérieur, p. 12. — V. Brevet d'importation, cession, délai de priorité, introduction d'objets brevetés.

DESSIN OU MODÈLE INDUSTRIEL. — Enregistrement international des —, étude, p. 150, 163. — *Allemagne.* Caractères d'imprimerie, œuvres d'art ou —, dépôt, modèles plastiques ou dessins pour surfaces planes, p. 27. — *Belgique.* Dessin artistique ou —, distinction, convention russo-belge supprimant le dépôt, convention franco-belge, clause de la nation la plus favorisée, p. 94. — *Canada.* Loi du 31 août 1894 sur les —, p. 174. — *France.* Protection des — en France, p. 133. — *Grande-Bretagne.* Action en contrefaçon, marques constatant le dépôt illisibles, déchéance, p. 122. — *Italie.* Dessins et modèles

industriels d'origine allemande, leur protection, p. 135. — *Suisse.* Nouveau règlement, p. 128. — *Tasmanie.* Loi du 29 septembre 1893, délai de priorité applicable aux ressortissants des États de l'Union, p. 87. — Loi sur les brevets, — et marques de fabrique, p. 12. — V. Statistique.

E

ÉGYPTE. — V. Indication de provenance, Marque.

ENREGISTREMENT INTERNATIONAL. — V. Arrangement, Dessins ou modèles industriels.

ESPAGNE. — V. Arrangement conc. l'enreg. int. des marques, Brevet d'invention, Convention internationale, Marque.

ÉTATS-UNIS. — V. Brevet d'importation, Brevet d'invention, Dépendance réciproque des brevets, Indication de provenance, Marque, Nouveauté, Rapports administratifs, Statistique.

ÉTRANGER. — V. Brevet d'importation, Brevet d'invention, Concurrence déloyale, Marque, Modèle d'utilité, Nom commercial.

EXPLOITATION DES BREVETS. — *Autriche-Hongrie.* Exploitation du brevet pendant la première année, actes d'usage ne tendant pas à l'introduction d'une application industrielle, nullité, p. 79. — *Belgique.* Signification des termes —, mise en œuvre et emploi, p. 166. — *Italie.* Brevet d'invention, non-exploitation, déchéance, p. 98, 109, 122.

— Obligation d'exploiter, importation et vente de produits brevetés fabriqués à l'étranger, p. 54. — *Turquie.* Loi sur les brevets, modification demandée par la Grande-Bretagne concernant l'—, p. 82.

EXPOSITIONS. — *Belgique.* Art. 11 de la Convention du 20 mars 1883, application à l'— universelle d'Anvers, arrêté du 25 septembre 1893, texte, p. 33. — *Danemark.* Exposition d'inventions nouvelles, p. 11.

F

FRANCE. — V. Brevet d'invention, Compétence, Concurrence déloyale, Convention internationale, Délai de priorité, Dessins, Indication de provenance, Marque, Nom commercial, Nouveauté, Procédure, Propriété industrielle, Récompenses industrielles, Statistique.

G

GRANDE-BRETAGNE. — V. Agent de brevets, Brevet d'invention, Convention internationale, Délai de priorité, Dessins, Indication de provenance, Invention, Marque, Rapports administratifs, Spécification provisoire, Statistique.

GRÈCE. — V. Marque.

GUATÉMALA. — V. Convention internationale.

H

HONGRIE. — V. Brevet d'invention.

I

IDENTIFICATION. — V. Brevet d'invention (États-Unis, Grande-Bretagne).

IMPORTATION. — V. Brevet d'importation.

INDE BRITANNIQUE. — V. Indication de provenance.

INDES NÉERLANDAISES. — V. Arrangement conc. l'enreg. int. des marques, Marque.

INDICATION DE PROVENANCE. — *Allemagne*. Produits munis illégalement d'une indication d'origine allemande, saisie, §§ 17 et 22 de la loi sur les marques, ordonnance du 4 août 1894, texte, p. 150. — *Danemark*. Loi du 27 avril 1894 réprimant l'emploi d' — fausses sur les marchandises, texte, p. 148. — *Égypte*. — Marques d'origine pour cigarettes, décret du 4 décembre 1893, p. 27. — *États-Unis*. Marchandises importées, indications à apposer, p. 172. — *France*. Fausse —, peine, lois des 28 avril 1816, 26 mars 1891 et 11 janvier 1892, p. 169. — Fausses —, lois du 23 juin 1857 et du 11 janvier 1892, sanction pénale, p. 156. — Marchandises importées frauduleusement munies d'une marque et d'une — françaises, loi de douane de 1892, défaut de sanction pénale, applicabilité à la douane de la loi du 23 juin 1857, p. 77. — *Grande-Bretagne*. Fausse —, confiscation, mention apposée sur l'ordre du destinataire anglais, dommages-intérêts, p. 26. — Marques d'origine obligatoires, p. 127. — *Inde britannique*. Loi de 1889, son application pendant l'année 1892-1893, p. 81. — *Turquie*. Fausses —, p. 67.

INDO-CHINE. — V. Brevet d'invention.

INSTITUTE OF PATENT AGENTS. — V. Agent de brevets.

INTRODUCTION D'OBJETS BREVETÉS. — *Allemagne*. L'article 5 de la Convention et l'industrie allemande, p. 66.

INVENTEURS. — *Grande-Bretagne*. Récompenses aux ouvriers —, p. 27.

INVENTION. — *Danemark*. Exposition d' — nouvelles, p. 11. — *Grande-Bretagne*. Invention faites par les militaires, p. 80. V. Brevet d'invention.

ITALIE. — V. Arrangement conc. l'enreg. int. des marques, Brevet d'importation, Brevet d'invention, Bureau international, Cession, Concurrence déloyale, Conférence de Madrid, Dépendance réciproque des brevets, Dessins, Exploitation des brevets, Licence, Marque, Nom commercial, Propriété industrielle.

L

LÉGISLATION. — V. Brevet d'invention (Autriche, Danemark, France, Italie,

Norvège, Tasmanie, Turquie), Dessin ou modèle (Canada), Indication de provenance (Danemark, Égypte), Marque (Allemagne, Bulgarie, Danemark, Grèce, Suisse, Tasmanie).

LICENCE D'EXPLOITATION. — *Italie*. Brevet, —, publication pouvant faire supposer qu'il s'agit d'une cession, p. 98.

M

MARQUE DE FABRIQUE OU DE COMMERCE. —

Allemagne. Loi du 12 mai 1894 sur les —, texte, p. 118; règlement d'exécution du 30 juin 1894, texte, p. 132; prescriptions pour la déclaration des —, p. 132. — Loi sur les —, exécution des §§ 17 et 22, ordonnance du 4 août 1894, texte, p. 150. — Marques libres, enquête, p. 99. — Nouvelle loi sur les —, (corresp.), p. 61. — Nouvelle loi sur les —, entrée en vigueur, p. 142. — Reichsgesetz zum Schutze der Warenbezeichnungen vom 12. Mai 1894 (bibliogr.), par le Dr Josef Landgraf, p. 159. — Section des —, décisions diverses: durée des — transférées de l'ancien registre: significations adressées aux titulaires de — étrangères; opposition préalable à l'enregistrement; modifications apportées aux —; preuves à l'appui des indications contenues dans la —, p. 172. — *Autriche*. Caractères constitutifs de la —, forme des récipients non protégée, p. 65. — Enregistrement des — françaises, p. 156. — *Autriche-Hongrie*. Publications des — par groupes d'industries, p. 174. — *Belgique*. Action en contrefaçon intentée par un religieux, recevabilité, validité de la cession contestée par un tiers, p. 9. — Contrefaçon, concurrence déloyale, mot « Monopole », p. 154. — *Bulgarie*. Loi sur les — du 15-27 décembre 1892, texte, p. 3; règlement d'exécution du 20 avril-2 mai 1893, texte, p. 4. — *Curacao*. Application de la loi néerlandaise sur les — du 30 septembre 1893, arrêté du 9 novembre 1893, p. 47. — *Danemark*. Loi du 11 avril 1890, texte, p. 145; avis du 11 avril 1890 concernant les déclarations à faire d'après cette loi, texte, p. 147. — Protection des — étrangères, ordonnance du 29 septembre 1894, texte, p. 149. — *Égypte*. La propriété de la — découle de l'usage, l'action peut être dirigée contre les introducteurs aussi bien que contre les vendeurs, p. 80. — *Espagne*. Enregistrement des —; déclaratif ou constitutif de propriété, p. 165. — *États-Unis*. État commerçant, dépôt de —, compétence légale de faire le commerce avec l'étranger, refus d'enregistrement, droit d'appréciation du commissaire des brevets, p. 78, 138. — *France*. Étrangers établis à l'étranger, — protection subordonnée à la condition de réciprocité, p. 113. — Marchandises importées frauduleuse-

ment munies de — françaises, loi de douanes de 1892, défaut de sanction pénale, applicabilité à la douane de la loi du 23 juin 1857, nécessité de demander la validité de la saisie dans les deux mois, confiscation des produits munis de la marque, p. 77. — Marque étrangère, convention d'Union de 1883, délai de priorité, validité du dépôt effectué après l'expiration de ce délai, p. 167. — Marque suisse déposée en France et en Grande-Bretagne, utilisation sur des produits britanniques, envoi direct de Grande-Bretagne en Turquie sur l'ordre d'un commissionnaire français, action intentée en France par le propriétaire suisse de la marque, article 2 de la Convention du 20 mars 1883, compétence, procédure pour délits commis à l'étranger, p. 113. — *Grande-Bretagne*. Dépôts de —, pouvoirs généraux accordés aux agents, p. 54. — Mot inventé, « Somatose », terme descriptif, enregistrement refusé, p. 170. — *Grèce*. Décret d'exécution pour la loi sur les —, p. 81. — Dépôt des — étrangères, formalités, p. 27. — Loi du 10-22 février 1893, texte, p. 103; ordonnance d'exécution du 2-14 janvier 1894, texte, p. 162. — *Indes néerlandaises*. Application de la loi néerlandaise sur les — du 30 septembre 1893, arrêté du 9 novembre 1893, p. 47. — *Italie*. Dei nomi, marchi e degli altri segni e della concorrenza sleale, par M. Amar (bibliogr.), p. 12. — Della condizione giuridica in Italia dei marchi di fabbrica non depositati, par M. Amar (bibliogr.), p. 175. — « Razzia », dénomination de fantaisie ou attribut du produit, p. 98. — *Roumanie*. Convention franco-roumaine du 31 mars 1889, preuve que la — appartient à un Français, — contrefaite avant l'entrée en vigueur de la convention, dénomination nécessaire, p. 141. — *Suisse*. Loi du 29 juin 1894, dispositions transitoires concernant celle du 26 septembre 1890 sur les —, texte, p. 118; règlement d'exécution du 27 novembre 1894, texte, p. 161. — *Surinam*. Application de la loi néerlandaise sur les — du 30 septembre 1893, arrêté du 9 novembre 1893, p. 47. — *Tasmanie*. Loi du 29 septembre 1893, délai de priorité applicable aux ressortissants de l'Union, — enregistrée telle qu'elle a été déposée dans le pays d'origine, p. 87. — Loi sur les brevets, dessins et —, p. 12. — *Turquie*. Contrefaçon de —, p. 67. — V. Arrangement, Indication de provenance, Nom commercial, Statistique.

MARQUE DE MARCHANDISES. — V. Indication de provenance, Marque de fabrique.

MILITAIRES. — V. Brevet d'invention (Grande-Bretagne).

MODÈLE D'UTILITÉ. — *Allemagne*. Das

deutsche Reichsgesetz betreffend den Schutz von Erfindungen und von Gebrauchsmustern, par le Dr Jos. Landgraf (bibliogr.); p. 28. — Étrangers, publication dans le Bulletin des lois de l'Empire constatant la réciprocité, convention antérieure à la loi du 1^{er} juin 1891, inefficacité, p. 126. — Expiration du premier terme de protection, p. 157. Loi sur les —, règlement d'exécution du 12 mai 1894, texte, p. 132. — Loi sur les —, son application, p. 89, 105. — Nouveauté résidant dans la construction, et non dans l'usage pratique du produit, p. 140. — *Autriche*. Avant-projet de loi sur les —, p. 48. V. Brevet d'importation.

MODÈLE INDUSTRIEL. — V. Dessin, Modèle d'utilité.

N

NOM COMMERCIAL. — *France*. Étrangers établis à l'étranger, —, protection subordonnée à la condition de réciprocité, p. 113. — *Italie*. Concurrence déloyale, — protégé indépendamment du dépôt, p. 98. — Dei nomi, marchi e degli altri segni e della concorrenza sleale, par M. Amar (bibliogr.), p. 12.

NORVÈGE. — V. Brevet d'invention, Statistique.

NOUVEAUTÉ. — *États-Unis*. Invention utilisée plus de deux ans avant la demande de brevet, utilisation à l'étranger, brevet non vicié, p. 39, 42. — *France*. Simple possibilité de prendre connaissance de l'invention, défaut de —, nullité du brevet, p. 22.

P

PAYS-BAS. — V. Arrangement de Madrid.

PORTUGAL. — V. Brevet d'invention.

PROCÉDURE. — *Belgique*. Marque de fabrique, action en contrefaçon intentée par un religieux, recevabilité, p. 9. — *France*. Marque suisse déposée en France et en Grande-Bretagne, utilisation sur des produits britanniques, envoi direct de Grande-Bretagne en Turquie sur l'ordre d'un commissionnaire français, action intentée en France par le propriétaire suisse de la marque, article 2 de la Convention du 20 mars

1883, compétence, — pour délits commis à l'étranger, p. 113.

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — *Allemagne*. Société pour la protection de la —, assemblée générale, p. 173. — *Autriche*. Association pour la protection de la —, assemblée constitutive, p. 67. — Section de la Commission permanente de la —, rapport, p. 67. — Société autrichienne pour la protection de la —, constitution, p. 11. — *France*. La —, artistique et littéraire, par Claude Couhin (bibliogr.), p. 128. — *Italie*. Rivista delle privative industriali, publ. pér. (bibliogr.), p. 175.

PROTOCOLE concernant la dotation du Bureau international. — *Guatemala*. Ratification, p. 54. — *Italie*, p. 13. V. Arrangement de Madrid.

R

RAPPORTS ADMINISTRATIFS. — *Allemagne*. Bureau des brevets, application des lois de 1891 sur les brevets et les modèles d'utilité, p. 89, 105. — *États-Unis*. Commissaire des brevets, année fiscale finissant le 30 juin 1893, p. 26. — Année 1893 et année fiscale finissant le 30 juin 1894, p. 156. — *Grande-Bretagne*. Contrôleur général des brevets, année 1893, p. 98. — *Suisse*. Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, année 1893, p. 80.

RÉCIPROCITÉ. — V. Marque (France).

RÉCOMPENSES INDUSTRIELLES. — *France*. Les médailles d'expositions, par Georges Paulet (bibliogr.), p. 28.

RÈGLEMENT. — V. Agent de brevets.

RELIGIEUX. — V. Marque (Belgique).

ROUMANIE. — V. Marque.

S

SAISIE. — V. Brevet d'invention (France).

SOCIÉTÉS. — V. Propriété industrielle.

SPÉCIFICATION PROVISOIRE. — *Grande-Bretagne*. Point de départ du délai de priorité, — ou spécification complète, p. 21.

STATISTIQUE. — Statistique générale de la propriété industrielle, 1886 à 1892, p. 43. — *Allemagne*. Brevets, modèles d'utilité, année 1893, p. 54. — *Autriche*.

Hongrie. Brevets, année 1892, p. 30. — *Autriche*. Marques, année 1893, p. 101. — *États-Unis*. Brevets, dessins, marques, année fiscale finissant le 30 juin 1893, p. 30. — Brevets, dessins, marques, année 1893, p. 157. — Brevets, dessins, marques, année fiscale finissant le 30 juin 1894, p. 158. — *France*. Marques, année 1893, p. 116. — *Grande-Bretagne*. Brevets, année 1892, p. 15. — Dessins, année 1892, p. 16. — Marques, année 1892, p. 31. — Recettes et dépenses, p. 32. — *Norvège*. Brevets maintenus en vigueur jusqu'en 1894 par le paiement des taxes, p. 65. — *Suisse*. Brevets, dessins, marques, année 1893, p. 85. — Brevets restés en vigueur au début de chacune des années de leur période légale de durée, p. 174.

SUISSE. — V. Dessin, Marque, Rapports administratifs, Statistique.

SURINAM. — V. Arrangement conc. l'enreg. int. des marques, Marque.

T

TASMANIE. — V. Brevet d'invention, Convention internationale, Dessin, Marque.

TAXE. — V. Agent de brevets.

TAXE DE BREVET. — *Allemagne*, *Autriche*, *Belgique*, *Espagne*, *États-Unis*, *France*, *Grande-Bretagne*, *Hongrie*, *Italie*, *Norvège*, *Portugal*, *Russie*, *Suède* et *Suisse*, p. 174.

TRAITÉS. — V. Arrangement de Madrid, Brevet d'invention (*Autriche*); Bureau international, Conférence de Madrid, Convention internationale, Dépendance réciproque, Dessin ou modèle, Introduction d'objets, Marque (*France*, *Roumanie*).

TURQUIE. — V. Brevet d'invention, Exploitation des brevets, Indication de provenance, Marque.

U

UNION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE. — États faisant partie de l'— au 1^{er} janvier 1894, p. 1. — *Danemark*. Accession, p. 131. — *Guatemala*. Dénonciation, p. 145. — *Italie*. Ratification des Actes de la Conférence de Madrid, p. 131. — V. Arrangement, Convention.

TABLE DES NOMS DES PARTIES

	Pages		Pages		Pages
Adm. des douanes françaises	77	Farbenfabriken vormals Fried. Bayer et Cie	170	Main Belting Co	38
Alessandriu	141	Fornara & Cie 98, 114,	122	Martius	23
Anglès	10	Gandy	38	Minist. public français	169
Bailey	122	Garassino (Giovanni)	10	Montforts, Aug.	54
Baudoin	110	Grézier	9	Neumann (Jacques) & Cie	98
Bechis	10	Grosselin père et fils	54	Pagliano (Domenico)	98
Blancard & Cie	141	Gualco	53	Pagliano (Gerolamo)	98
Böcker & Begus 98, 114,	122	Haas frères	169	Pagnier	110
Bompard & Grégoire	113	Heidsieck & Cie	154	Parkin & Wright	63
Brunet	77	Hennessy (James) & Co	80	Penter & Cie	80
Brunon & Cie	95	Henry ainé et Liem	167	Pujos	10
Caroline du Sud (État de la) 78,	139	Institute of Patent Agents (Chartered)	140	Rinskopf	167
Charmettes (Société des)	9	Jenness	63	Sbertoli	53
Chef de gare de Bayonne	77	Johnson	122	Schoënnerr	122
Comm. brevets des États-Unis 78,	139	Julien Electric Co	111	Société métallurgique de l'Ariège	95
Crotti	98	Lockwood	140	Sommer frères	77
Debiève, Kern et Sandoz	23			South Bend Iron Works	113
De Neef & Loeffler	154			Tamagno & Musso	122
Electrical Accumulator Co	111				

TABLE CHRONOLOGIQUE

des arrêts, jugements et décisions

	Pages		Pages		Pages
1865		Comm. d. brevets États-Unis, 2 fév.	63	Trib. corr. Bayonne, 27 nov.	77
C. cass. France, 12 janv. et 9 mars	22	C. app. Douai, 2 fév.	23	C. app. Nîmes, 2 déc.	113
1890		C. app. Bruxelles, 4 fév.	9	C. cass. Florence, 28 déc.	98
Trib. civ. Seine, 4 fév.	95	C. supr. Roumanie, 8 fév.	141	C. app. Bruxelles (4 ^e ch.), 30 déc.	110
Trib. civ. Lille, 15 déc.	167	Trib. com. Bruxelles, 7 avril	110	1894	
1891		C. app. mixte Alexandrie, 10 mai	80	Trib. Savone (sess. pén.), 15 janv.	53
Trib. supr. Madrid (1 ^{re} ch.), 3 janv.	10	Lord maire, Londres, 13 mai	26	C. app. Milan, 20 janv.	54
C. app. Douai, 12 mai	167	Trib. civ. Seine, 14 juin	22	C. cass. Rome, 2 fév.	98
C. app. Paris, 1 ^{er} juill.	95	C. cass. France (Ch. req.) 27 juin	95	C. app. distr. Colombie, 5 fév.	139
1892		Trib. civ. Bruxelles, 28 juin	94	H ^{te} Cour de just. Grande-Bretagne, Cour d'appel, 22 janv., 8 fév.	170
C. app. Bruxelles, 9 fév.	154	C. de circuit sud de New-York, 18 juill.	111	Trib. Turin, 1 ^{er} mars. 98, 114,	122
C. app. Douai, 26 fév.	23	Landgericht I, Berlin, 6 sept.	140	C. app. Turin, 30 mars	98
C. supr. États-Unis, 7 mars	38	C. cass. Belgique (1 ^{re} ch.), 19 oct.	154	Trib. corr. Pontarlier, 11 mai	169
Min. du Comm. Autriche et Hongrie, 15 juin	79	Trib. civ. Milan, 19 oct.	54	C. supr. États-Unis, 14 mai	139
1893		C. supr. Colombie, 23 oct.	78	Ch. des lords, Grande-Bretagne, 16 juin	140
Min. fin. Autriche, 7 janv.	65	Trib. Turin, 26-30 oct.	99	Landgericht I, Berlin (ch. civ.), 27 juin	126
Min. du Comm. Autriche et Hongrie, 21 janv.	10	C. sess. Écosse, 26, 27 oct., 16 nov.	122	C. app. Turin, 16 juill.	122
		C. app. Turin, 31 oct.	10		
		H ^{te} Cour de just. Grande-Bretagne, Div. chanc., 24 nov.	170		

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages		Pages		Pages
Agenda industriel	130, 143, 160	Illustrated Official Journal (Patents) (The) (publ. off. Grande-Bretagne)	14, 29, 46, 58, 69, 84, 100, 115, 144, 160, 176	Official Gazette of the United States Patent Office (The) (Publ. off. États-Unis)	14, 29, 46, 58, 69, 84, 100, 115, 130, 143, 160, 176
Amar, Moïse	12, 175	Illustriertes österreichisch-ungarisches Patent-Blatt	30, 70	Patent- und Marken-Zeitung	70, 84
Annales de la propriété industrielle, artistique et littéraire	46, 70, 100, 144	Industria e invenciones	14, 30, 144	Paulet, Georges	28
Annuaire des mines, de la métallurgie, de la construction mécanique et de l'électricité (L')	29, 115	Journal des brevets	14, 30	Poinsard, Léon	83
Argus de la presse suisse	14	Journal des prud'hommes, patrons et ouvriers	15, 144	Recueil officiel des marques de fabrique et de commerce (publ. off. Belgique)	13, 29, 45, 58, 69, 83, 100, 115, 130, 143, 160, 176
Bijlagen tot de Nederlandsche Staatscourant, bevattende de beschrijvingen en afbeeldingen van fabrieks- en Handelsmerken	130, 144, 160, 176	Journal du droit international privé et de la jurisprudence comparée	30, 70, 84, 101, 115	Recueil spécial des brevets d'invention (publ. off. Belgique)	13, 28, 45, 58, 69, 83, 100, 115, 130, 143, 160, 175
Boletín de la Sociedad de fomento fabril	30, 144	Landgraf, Dr. Jos.	28, 159	Registreringstidning for Varumarken (publ. off. Suède)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 100, 115, 130, 144, 176
Boletín oficial de la propiedad intelectual e industrial (publ. off. Espagne)	14, 29, 45, 58, 69, 83, 100, 115, 130, 143, 160, 176	Liste des brevets (publ. off. Suisse)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 106, 115, 144, 176	Revue de droit commercial, industriel et maritime	15, 46, 70, 84, 101
Bollettino delle finanze, ferrovie e industrie	14, 30, 144	Marques de fabrique et de commerce enregistrées en Suisse (publ. off. Suisse)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 101, 144, 176	Rivista delle privative industriali	175
Bollettino delle privative industriali del regno d'Italia (publ. off. Italie)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 100, 115, 130, 144, 160	Moniteur des brevets d'invention (Le)	46, 70, 84	Rivista di Diritto pubblico	14, 30
Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et architectes	46, 70, 84, 101	Moniteur des marques de fabrique et de commerce (Le)	70, 84	Schuloff, Dr. Theodor	69
Bulletin officiel de la propriété industrielle et commerciale (publ. off. France)	14, 29, 46, 58, 69, 84, 100, 115, 143, 160, 176	Nederlandsche Staatscourant (Supplément consacré aux marques de fabrique) (publ. off. Pays-Bas)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 100, 115	Schweizer Industrie- und Handels-Zeitung	15, 46, 70, 84, 101
Couhin, Claude	128	Neuzeit	144	Sommaire périodique des revues de droit	30, 70, 84
Darras, Alcide	159	Norsk Patentblad (publ. off. Norvège)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 100, 115, 130, 144, 169, 176	Tidning for Patent och Varumarken (publ. sous le contrôle du Bureau suédois des brevets)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 101, 115, 130, 144, 176
Descamps, Ed.	159	Norsk Registreringstidende for Varemaerker (publ. off. Norvège)	14, 29, 46, 70, 84, 100, 115, 130, 144, 176	Trade-Mark Record	30, 46, 58, 70, 84, 101
Droit industriel (Le)	30, 144			Trade-Marks Journal (publ. off. Grande-Bretagne)	14, 29, 46, 58, 70, 84, 100, 115, 130, 144, 160, 176
Horloger-bijoutier français (L')	30			Zeitschrift für gewerblichen Rechtsschutz	30, 46, 70, 84, 101, 115

TABLE DES DOCUMENTS

publiés dans la « Propriété industrielle » de 1885 à 1894 (1)

	Années	Pages		Années	Pages
CONVENTION INTERNATIONALE pour la protection de la propriété industrielle, du 20 mars 1883	1885	2	ternational des marques de fabrique ou de commerce, du 14 avril 1891	1892	89
Arrangement concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises du 14 avril 1891	1892	88	Protocole concernant la dotation du Bureau international de l'Union pour la protection de la propriété industrielle, du 15 avril 1891	»	91
Arrangement concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, du 14 avril 1891	»	88	AFRICAINNE. (RÉPUBLIQUE SUD-) — Loi sur les marques de fabrique et de commerce, du 31 mai 1892	»	139
Règlement pour l'exécution de l'Arrangement du 14 avril 1891 concernant l'enregistrement in-					

(1) Les textes abrogés ne sont pas indiqués dans cette table.

	Années	Pages		Années	Pages
ALLEMAGNE. — Loi sur les brevets d'invention, du 7 avril 1891	1891	60	mandes de brevets ne devront plus être rédigées sur timbre, du 17 décembre 1888 . .	1889	61
Loi sur les modèles d'utilité, du 1 ^{er} juin 1891 .	»	85	Arrêté concernant l'enregistrement international des marques de fabrique, du 23 mai 1893 .	1893	87
Règlement pour l'exécution de la loi sur les brevets du 7 avril 1891 et de la loi sur les modèles d'utilité du 1 ^{er} juin 1891, du 11 juillet 1891	»	111	BRÉSIL. — Loi n° 3129 réglant la concession de brevets aux auteurs d'inventions ou de découvertes industrielles, du 14 octobre 1882 . .	1893	19
Dispositions transitoires pour l'exécution de la loi sur les brevets du 7 avril 1891, du 17 ^e juillet 1891	»	113	Règlement pour l'exécution de la loi n° 3129, du 14 octobre 1882, réglant la concession des brevets aux auteurs d'inventions ou de découvertes industrielles, décret n° 8820, du 30 décembre 1882	»	29
Dispositions concernant la déclaration des modèles d'utilité, du 31 août 1891	»	124	Loi n° 3346 établissant des règles pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce, du 14 octobre 1887	1888	96
Ordonnance concernant la procédure pour les appels au Tribunal de l'Empire en matière de brevets, du 6 décembre 1891	1892	17	Règlement pour l'exécution de la loi n° 3346, du 14 octobre 1887, sur les marques de fabrique et de commerce, du 31 décembre 1887	1893	118
Loi pour la protection des marques de marchandises, du 12 mai 1894	1894	118	Code pénal des États-Unis du Brésil, du 11 octobre 1890, titre XII, chapitre V, <i>section II</i> : De la violation des droits résultant de brevets d'invention et de découverte; <i>section III</i> : De la violation des droits concernant les marques de fabrique et de commerce	»	74 » 142
Règlement pour l'exécution de la loi pour la protection des marques de marchandises du 12 mai 1894 et de la loi concernant la protection des modèles d'utilité du 1 ^{er} juin 1891, du 30 juin 1894	1894	132	BULGARIE. — Loi sur les marques de fabrique et de commerce, du 15-27 décembre 1892 . .	1894	3
Ordonnance concernant l'exécution des §§ 17 et 22 de la loi pour la protection des marques de marchandises, du 4 août 1894	1894	150	Règlement pour l'exécution de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, du 20 avril-2 mai 1893	»	4
AUTRICHE. — Loi autrichienne concernant la protection des marques, du 6 janvier 1890 (et loi hongroise du 4 février 1890)	1892	43	CURAÇAO. — Arrêté royal, n° 27, concernant les marques de fabrique et de commerce, du 3 février 1890 (abrogé à l'exception de l'article 10)	1891	3
Loi autorisant le Ministère des royaumes et pays représentés dans le Conseil de l'Empire à mettre hors vigueur l'article XVI du pacte douanier et commercial conclu avec le Ministère des pays de la couronne hongroise, et à le remplacer par l'article XVI contenu dans le § 1 ^{er} de la présente loi, du 27 décembre 1893	1894	17	Arrêté pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 septembre 1893 concernant les marques de fabrique et de commerce, du 9 novembre 1893	1894	47
Ordonnance du Conseil des Ministres pour l'exécution de la loi du 27 décembre 1893, relative à l'article XVI du pacte douanier et commercial conclu avec le Ministère des pays de la couronne hongroise concernant la matière des privilèges, du 27 décembre 1893	1894	18	DANEMARK. — Loi sur la protection des marques de fabrique, du 11 avril 1890	1894	145
BELGIQUE. — Articles 14 à 19 de la loi française du 18 mars 1806 portant établissement d'un conseil de prud'hommes à Lyon. (Ils règlent en Belgique la protection des dessins industriels)	1885	24	Avis concernant les déclarations à faire conformément à la loi du 11 avril 1890 sur la protection des marques, du 11 avril 1890 . .	»	147
Loi sur les brevets d'invention, du 24 mai 1854	»	19	Loi sur les brevets d'invention, du 13 avril 1894	»	71
Arrêté qui règle l'exécution de la loi sur les brevets, du 24 mai 1854	»	21	Loi réprimant l'emploi d'indications fausses sur les marchandises, du 27 avril 1894	»	148
Arrêté relatif au récépissé des demandes de brevets, du 12 septembre 1861	»	22	Avis concernant les demandes de brevet, du 9 juin 1894	»	149
Arrêté complétant celui du 24 mai 1854, qui règle l'exécution de la loi sur les brevets, du 23 juin 1877	»	22	Ordonnance concernant la protection des marques de fabrique et des brevets étrangers, du 28 septembre 1894	»	149
Loi sur les marques de fabrique et de commerce, du 1 ^{er} avril 1879	»	22	ESPAGNE. — Décret royal établissant les règles auxquelles doivent se soumettre les fabricants pour légitimer l'usage et la propriété des marques adoptées comme signes distinctifs des produits de leur industrie, du 20 novembre 1850	1888	133
Arrêté qui règle l'exécution de la loi concernant les marques de fabrique et de commerce, du 7 juillet 1879	»	23	Ordonnance royale prescrivant qu'il soit délivré un certificat pour chacune des marques demandées par les fabricants, chaque fois qu'il existera quelque différence entre elles, du 11 juillet 1851	»	134
Arrêté concernant le dépôt des dessins industriels appartenant à des étrangers, du 10 juillet 1884	»	5	Ordonnance royale déclarant que la propriété des marques de fabrique est assimilée à la propriété mobilière, et déterminant la manière en laquelle sa transmission doit être constatée, du 11 avril 1858	»	135
Arrêté concernant l'établissement du service spécial de la propriété industrielle, du 21 octobre 1884	»	5			
Arrêté indiquant les formalités à remplir pour le dépôt des dessins et modèles industriels, du 10 décembre 1884	»	24			
Circulaire ministérielle disposant que les de-					

	Années	Pages		Années	Pages
ESPAGNE. — Loi concernant la concession de brevets d'invention, du 30 juillet 1878	1887	85	Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 26 novembre 1873 concernant l'apposition d'un timbre ou poinçon spécial sur les marques de fabrique ou de commerce, du 25 juin 1874	1890	99
Décret royal établissant des règles pour l'application aux provinces d'outre-mer de la loi du 30 juillet 1878 sur les brevets d'invention, du 14 mai 1880	1888	2	Décision ministérielle concernant la classification des marques de fabrique et de commerce, du 4 janvier 1886	1886	13
Décret royal édictant de nouvelles dispositions pour la meilleure exécution de la loi du 30 juillet 1878 relative à la concession de brevets d'invention, du 2 août 1886	»	3	Instruction arrêtée de concert entre le Garde des sceaux, Ministre de la Justice, et le Ministre du Commerce et de l'Industrie, pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857 et du décret du 26 juillet 1858 sur les marques de fabrique et de commerce, du 4 mars 1887	1888	83
Décret royal supprimant le Bureau spécial des brevets d'invention et des marques de fabrique, du 11 juillet 1888	»	113	Loi portant modification à l'article 2 de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce, du 3 mai 1890	1890	66
Décret royal relatif à la protection temporaire des inventions, marques de fabrique ou de commerce, dessins et modèles industriels figurant aux expositions internationales, du 16 août 1888	»	113	Décret portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857, modifiée par celle du 3 mai 1890, sur les marques de fabrique et de commerce, du 28 février 1891	1891	46
Ordonnance royale pour l'exécution du décret concernant la protection temporaire de la propriété industrielle pendant les expositions internationales, du 29 août 1888	»	114	Loi relative à l'établissement du tarif général des douanes (Dispositions relatives aux marques de fabriqué ou de commerce et à l'indication du lieu d'origine), du 11 janvier 1892	1892	33
Décret royal prescrivant que les dépôts de marques de fabrique soient accompagnés de clichés, et déterminant la manière en laquelle les marques doivent être publiées, du 1 ^{er} septembre 1888	»	135	Décret concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, du 25 avril 1893	1893	57
Ordonnance royale disposant que les dénominations et les noms peuvent constituer une marque de fabrique ou de commerce, du 12 février 1889	1889	61	Décret rendant applicables en Indo-Chine les lois du 5 juillet 1844, 31 mai 1856 et 23 mai 1868, sur les brevets d'invention, du 24 juin 1893	1894	2
Ordonnance royale fixant les droits à percevoir par les experts chargés de constater l'exploitation des brevets d'invention et des certificats d'addition, du 9 mai 1893	1893	88	GRANDE-BRETAGNE. — Loi sur les brevets, dessins et marques de fabrique de 1883 (25 août)	1885	76
Décret royal concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, du 15 décembre 1893	1894	2	Loi (d'amendement) sur les brevets, dessins et marques de fabrique de 1885 (14 août)	1886	21
ÉTATS-UNIS. — Article 228 du Règlement du Bureau des brevets, concernant les demandes de brevets déposées sous le régime de l'Union internationale de la propriété industrielle, du 18 avril 1888	1888	125	Loi sur les brevets de 1886 (25 juin)	»	60
FRANCE. — Loi relative aux altérations ou suppositions de noms sur les produits fabriqués, du 28 juillet 1824	1890	113	Loi sur les marques de marchandises de 1887 (23 août)	1888	13
Loi sur les brevets d'invention, du 5 juillet 1844	1885	11	Règlement établi par les Commissaires des douanes en vertu de l'article 26 de la loi de 1887 sur les marques de marchandises, du 1 ^{er} décembre 1887	1888	25
Arrêté qui règle l'application, dans les colonies, de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, du 21 octobre 1848	»	14	Ordonnance générale publiée par les Commissaires des douanes pour l'application de la loi de 1887 sur les marques de marchandises, du 22 décembre 1887	»	36
Décret qui règle l'application, en Algérie, de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, du 5 juin 1850	»	14	Ordonnance générale publiée par les Commissaires des douanes concernant le traitement des boîtes de montres et des montres importées dans le Royaume-Uni, du 18 janvier 1888	»	46
Loi qui modifie l'article 32 de la loi du 5 juillet 1844 sur les brevets d'invention, du 20 mai 1856	»	15	Loi sur les brevets, dessins et marques de fabrique de 1888 (24 décembre)	1889	61
Loi sur les marques de fabrique ou de commerce, du 23 juin 1857	1890	66	Ordonnance générale 7/1889 concernant certains pouvoirs discrétionnaires conférés aux officiers des douanes relativement aux marques de marchandises, du 1 ^{er} février 1889	»	127
Décret impérial portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique et de commerce, du 26 juillet 1858	»	79	Règlement concernant le registre des agents de brevets, du 11 juin 1889	»	147
Loi relative à la garantie des inventions susceptibles d'être brevetées et des dessins de fabrique qui seront admis aux expositions publiques, autorisées par l'administration, dans toute l'étendue de l'empire, du 23 mai 1868	1885	15	GRÈCE. — Loi sur les marques de fabrique et de commerce, du 10-22 février 1893. (La traduction que nous avons reproduite porte par erreur la date du 16 janvier 1893)	1894	103
Loi relative à l'établissement d'un timbre ou signe spécial destiné à être apposé sur les marques commerciales et de fabrique, du 26 novembre 1873	1890	89	Ordonnance réglant l'exécution et l'application de la loi sur les marques de fabrique, du 2 janvier 1894	»	162

	Années	Pages		Années	Pages
GUATÉMALA. — Loi sur les brevets et sur les concessions protectrices de l'industrie nationale, du 27 mai 1886	1892	6	la délivrance des brevets d'invention, du 17 mars 1868	1891	32
INDES NÉERLANDAISES. — Arrêté établissant de nouvelles dispositions en matière de marques de commerce et de fabrique, du 6 avril 1885 (abrogé à l'exception de l'article 10)	1890	36	Décret concernant les privilèges d'invention ou d'introduction d'inventions, du 31 décembre 1852	»	32
Ordonnance portant abrogation des articles 96 et 97 du Code pénal pour les indigènes, ainsi que de l'ordonnance publiée dans le <i>Staatsblad</i> de 1871, sous le n° 161, du 4 juin 1885	»	46	Loi instituant une Division de l'Industrie au Ministère des Travaux publics, du Commerce et de l'Industrie, du 14 mai 1884	1885	40
Arrêté modifiant et complétant les dispositions relatives aux marques de commerce et de fabrique, du 10 juillet 1888 (abrogé, sauf en ce qui concerne l'application de l'article 10 de l'arrêté du 6 avril 1885)	»	47	Décret concernant la concession de brevets d'invention ou d'importation pour les provinces d'outre-mer, du 21 mai 1892	1893	4
Arrêté pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 septembre 1893 concernant les marques de fabrique et de commerce, du 9 novembre 1893	1894	47	SERBIE. — Loi pour la protection des marques de fabrique et de commerce, du 30 mai 1884	1889	15
ITALIE. — Loi sur les privilèges industriels (brevets d'invention) du 30 octobre 1859	1885	31	Loi pour la protection des dessins et modèles, du 30 mai 1884	»	27
Loi qui étend à tout le royaume la loi du 30 octobre 1859 sur les privilèges industriels, du 31 janvier 1864	»	42	Circulaire ministérielle réglant l'exécution de la loi sur les marques de fabrique et de commerce, ainsi que celle de la loi sur les dessins et modèles, du 25 mai 1885	»	29
Décret qui approuve le règlement pour l'exécution de la loi sur les privilèges industriels, du 31 janvier 1864	»	42	SUÈDE. — Ordonnance royale sur les brevets d'invention, du 16 mai 1884	1886	29
Décret établissant des règles pour la présentation des dessins annexés aux descriptions relatives aux privilèges industriels, du 16 septembre 1869	1887	22	Loi sur la protection des marques de fabrique et de commerce, du 5 juillet 1884	»	39
Décret concernant l'établissement du service spécial de la propriété industrielle, du 23 octobre 1884	1885	6	Ordonnance royale concernant l'application de la Convention internationale du 20 mars 1883, du 26 juin 1885	1889	2
Règles pour la préparation des documents relatifs aux demandes de privilèges industriels, du 15 mars 1887	1887	47	Ordonnance royale portant défense d'introduire dans le pays des marchandises munies d'une fausse désignation d'origine, du 9 novembre 1888	1889	138
Circulaire du Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce aux préfetures et sous-préfetures du royaume, concernant le droit de timbre dû pour les demandes de privilèges industriels et les procès-verbaux y relatifs, du 30 avril 1888	1888	58	Abaissement du droit de timbre pour brevets d'invention	1892	33
Circulaire aux préfets du royaume établissant des règles pour la confection des dessins qui doivent être reproduits dans le Bulletin des privilèges industriels par la photozincographie, du 5 décembre 1891	1892	33	Ordonnance royale portant modification des articles 3 et 22 de l'ordonnance concernant les brevets d'invention du 16 mai 1884, du 12 juin 1891	»	34
Loi apportant des modifications à celle du 30 octobre 1859, n° 3731, sur les privilèges industriels, du 4 août 1894	1894	117	Ordonnance royale portant modification des articles 4 et 11 de l'ordonnance sur les brevets d'invention du 16 mai 1884, du 14 avril 1893	1893	117
NORVÈGE. — Loi sur la protection des marques de fabrique et de commerce, du 26 mai 1884	1886	61	SUISSE. — Loi fédérale sur les brevets d'invention, du 29 juin 1888	1888	71
Loi sur les brevets d'invention, du 16 juin 1885	»	53	Loi fédérale sur les dessins et modèles industriels, du 21 décembre 1888	1889	3
Règlement pour la Commission des brevets, du 20 janvier 1894	1894	88	Loi fédérale concernant la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles, du 26 septembre 1890	1890	23
PAYS-BAS. — Article 337 du Code pénal, établissant des pénalités pour l'usurpation des noms, des raisons de commerce et des marques	1888	45	Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 26 septembre 1890 concernant la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles, du 7 avril 1891	1891	99
Loi concernant les marques de fabrique et de commerce, du 30 septembre 1893	1893	155	Arrêté du Conseil fédéral touchant l'exécution de l'Arrangement concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce conclu à Madrid le 14 avril 1891, du 19 août 1892	1892	122
PORTUGAL. — Code civil de 1868. 2 ^e Partie. Livre 1 ^{er} . Chapitre III. De la propriété des inventions	1891	17	Loi fédérale modifiant la loi fédérale du 29 juin 1888 sur les brevets d'invention, du 23 mars 1893	1893	58
Décret concernant la procédure administrative pour			Règlement d'exécution pour la loi fédérale sur les brevets d'invention du 29 juin 1888, révisée le 23 mars 1893, du 21 juillet 1893	1893	101
			Loi fédérale concernant les dispositions transitoires à celle du 26 septembre 1890, relative à la protection des marques de fabrique et de com-		

	Années	Pages		Années	Pages
merce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles, du 29 juin 1894	1894	118	TASMANIE. — Protection accordée aux brevets, dessins et marques de fabrique des États de l'Union (article 106 de la loi du 29 septembre 1893)	1894	87
Règlement d'exécution pour la loi fédérale du 29 juin 1894 concernant les dispositions transitoires à celle du 26 septembre 1890, relative à la protection des marques de fabrique et de commerce, des indications de provenance et des mentions de récompenses industrielles, du 27 novembre 1894	1894	161	TUNISIE. — Loi sur les brevets d'invention, du 22 Rabia-et-Tani 1306 (26 décembre 1888)	1889	105
SURINAM. — Arrêté royal, n° 26, concernant les marques de fabrique et de commerce, du 3 février 1890 (abrogé à l'exception de l'article 10)	1891	5	Loi sur les marques de fabrique et de commerce, du 5 Chaoual 1306 (3 juin 1889)	1891	74
Arrêté pour l'application de l'article 2 de la loi du 30 septembre 1893 concernant les marques de fabrique et de commerce, du 9 novembre 1893	1894	47	Décret concernant les marques de fabrique et de commerce, du 1 ^{er} Rabia-Ettani 1310 (22 octobre 1892)	1892	168
			Décret réglant l'exécution de l'Arrangement concernant l'enregistrement international des marques de fabrique ou de commerce, du 4 Rabia-et-Tani 1310 (25 octobre 1892)	1893	4



